



## Lettre N° 43, décembre 2013

### Edito

*Avec six comités départementaux d'animation et la mise en place de comités locaux d'animation au plus près des préoccupations des territoires, la vie du REAAP en 2013 a été très riche.*

*L'année 2014 s'annonce dans la même lignée avec l'organisation d'un événement majeur pour la vie du réseau : la Semaine des Parents, organisée du 19 au 25 mai 2014, en partenariat avec le Conseil Général pour un grand retentissement sur l'ensemble du département. Votre investissement, que nous savons fort, permettra de faire vivre cette année encore, au travers toutes les actions que vous portez, le soutien à la parentalité dans le Bas-Rhin.*

### Informations du REAAP 67

#### Comité d'animation

Les comités d'animation sont des instances qui regroupent un ensemble de partenaires associatifs et institutionnels dans l'objectif de mutualiser les savoir-faire, favoriser les échanges entre les membres du réseau et participer à la réflexion des acteurs de soutien à la fonction parentale. Désormais la dynamique de ces comités d'animation s'inscrit plus largement dans le comité départemental de la parentalité qui a été mis en place en avril 2013.

#### Formation dans le REAAP 67

Qualifier les acteurs dans l'animation de groupes de parole ou l'analyse de pratiques. Voici ce que nous pouvons découvrir dans le Bas-Rhin, avec l'association RESCIF qui propose aux acteurs de la parentalité, dans le cadre du REAAP, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, de suivre ces différentes formations qu'elle met en place chaque année.

- Pour donner un cadre de référence dans l'animation de groupe d'adultes et des outils pour conduire une réflexion de groupe :
  - construire et affiner son projet
  - mise en situation d'animation et retour sur expérience lors de la formation
  - développer des techniques d'animation
  - formation basée sur l'expérientiel, la co-création collective et la mutualisation des compétences des stagiaires
- pour analyser une situation, rechercher des repères :
  - pour aider les animateurs à gérer une difficulté sur le contenu, le processus, la régulation du groupe et le partenariat
  - pour développer sa créativité et renouveler sa pratique

Les personnes intéressées par la formation « animer un groupe de parents : outils de base et projet » (5 journées) et l'analyse de la pratique (4 demi-journées par an), peuvent s'adresser à Mélanie PINOT par e-mail [contact@rescif.com](mailto:contact@rescif.com).

***Renseignements et inscriptions auprès de RESCIF :***

***160 route du Polygone***

***67100 Strasbourg, 03 88 25 50 64***

**■ La Semaine des parents 2014. Attention changement de date**

■ Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Bas-Rhin est un dispositif dédié aux parents dont la vocation est de soutenir tous les parents et de susciter des occasions de rencontres et d'échanges entre eux.

Chaque année, le REAAP met en place « la semaine des parents ». C'est une manifestation qui s'adresse à tous les parents sur l'ensemble du département. Elle met en évidence une dynamique qui a lieu tout au long de l'année par les acteurs du département, c'est l'occasion de mettre en avant les actions de soutien à la fonction parentale mise en place par les associations, structures, collectivités, institutions, financées ou non par le REAAP.

En raison des élections municipales en mars 2014 et le devoir de réserve du Conseil général, **la semaine des parents aura lieu du 19 au 25 mai 2014.**

Cette semaine est l'occasion de rendre visibles, sur l'ensemble du département, les actions de soutien des parents et de mettre en réseau les acteurs.

En outre, le **mercredi 21 mai 2014** aura lieu une **journée des parents au Vaisseau**, autour de la thématique des écrans "Parents-enfants : restez connectés ! »

Vous avez la possibilité de participer à cette journée en animant (ou co-animant) un atelier autour de ce thème et/ou en tenant un stand.

Enfin, un temps d'échanges et de formation entre professionnels est prévu le matin du Vendredi 23 mai 2014 ; le programme vous sera communiqué ultérieurement.

Ainsi, les acteurs du REAAP et du Conseil Général, mais également toute personne mettant en place des actions de soutien à la fonction parentale (conférences-débats, café parents, ateliers parents-enfants, sorties pour les parents...) peuvent prendre part à cette Semaine des Parents.

En tant qu'acteurs du soutien à la parentalité du département vous êtes donc invités à nous faire part des actions que vous souhaitez mettre en place lors de cette semaine en retournant les fiches journée, stand semaine au plus tard le 5 mars 2014 à l'adresse mail suivante :

[sboudouaz@udaf67.fr](mailto:sboudouaz@udaf67.fr)

## **Retour sur les comités d'animation**

### **L'appel à projet 2014**

*L'appel à projet REAAP 2014 est paru en septembre, il comporte des nouveautés afin de faciliter aux acteurs le dépôt des dossiers de demandes de subvention.*

**Les principes d'éligibilité des actions** sont les mêmes que les précédentes années, il s'agit de :

- mettre en œuvre une démarche menée avec les parents et pour les parents, l'implication des parents dans le projet, les actions, est importante (cf. charte REAAP)
- mettre en œuvre une démarche partenariale qui s'inscrit dans la dynamique du réseau REAAP
- mettre en œuvre des actions collectives

**Les objectifs des actions sont les suivantes:**

- Sensibiliser et soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Mettre en place des temps spécifiques entre parents
- Encourager la mise en œuvre d'initiatives nouvelles
- Impliquer les parents dans le montage des actions

**Les préconisations des financeurs :**

- **CAF** : recomposition familiale, monoparentalité, adolescence, place des pères et tout projet mené dans des lieux universels fréquentés par les familles (ex : écoles, LAPE, ...)

- **DDCS** : parents et scolarité, pré-adolescence et adolescence, migration, conciliation vie familiale/vie professionnelle
- **CG** : actions de prévention liée aux missions de protection de l'enfance du CG
- **MSA** : actions menées en territoire rural

### Comment faire pour proposer un projet ?

- Remplir un dossier de subvention disponible sur le site de l'Udaf : [www.udaf67.fr](http://www.udaf67.fr)
- Remplir un **seul dossier COSA** par structure avec autant de fiches (description de l'action et budget prévisionnel) par action que souhaite mener la structure. Une fiche correspond à un type d'action (ex : une fiche pour les conférences débats de l'année, une autre fiche pour les cafés parents, ...avec à chaque fois le budget prévisionnel associé à l'action)

La date limite des demandes de subvention était le 20 novembre. Le bilan des actions 2013 sera demandé au premier trimestre 2014, en lien avec les indicateurs qui seront fournis.

### Paroles d'acteurs

Depuis 2007, PAR ENchantement a construit un ancrage territorial solide ; nous nous sommes positionnés publiquement et sommes aujourd'hui sans aucun doute reconnus comme agents locaux du développement social. Les habitants nous font confiance et s'appuient sur les ressources de notre réseau pour développer leurs projets. Les institutions agissent avec nous sur différents chantiers et nous sollicitent pour la mise en œuvre de certains projets de grande envergure. Cette assise consolidée permet aux acteurs du quartier de travailler sur des projets complexes que nous aurions eu plus de mal à aborder auparavant. Oui, la constante paie et 2012/2013 nous en offre plusieurs illustrations. Cette année l'équipe de PAR ENchantement s'est considérablement modifiée et enrichie, tant au niveau des bénévoles que des salariés..... Au mois de février une soirée très conviviale des forces vives de l'association a réuni bénévoles, salariés et membres du CA.

Il est nécessaire de souligner l'importance pour nous des événements festifs qui outre le fait d'être des moments de joie sont surtout l'occasion de rencontres des habitants du quartier et de partage dans la simplicité et la diversité. C'est ainsi que pour la première fois a été organisée la fête de la musique aux jardins de la Montagne Verte au mois de septembre, que nous avons fêté l'anniversaire des cinq ans de l'association au parc du CREPS, que les personnes des pays d'Europe de l'Est ont été impliquées dans la fête de Noël sur le thème du Caucase, que Monsieur Mathias, notre voisin de 85 ans, a offert un show de magie aux habitants lors de la soirée de nouvel an et qu'une vague de nouvelles familles a déferlé lors de la fête du printemps organisée au Parc des Bornes....

Nous sommes extrêmement heureux de l'arrivée constante de nouvelles familles motivées et dynamiques, au sein de l'Atelier Parent Enfant. Les ateliers cuisine et culture suscitent un engouement impressionnant et la mise en route du projet de soutien scolaire a déjà démontré par sa fréquentation l'importance qu'un tel projet avait pour les habitants du quartier. Dans le quartier Herrade et Geroldesck ce sont les propriétaires qui s'impliquent avec intérêt pour le renouvellement de leurs immeubles et le vivre ensemble. Les ados quant à eux ont pu suivre une initiation à la photo par le Rotaract sur 3 jours, ce qui a donné lieu à une charmante exposition, et ont eu également la possibilité de vivre plusieurs jours au rythme des danseurs professionnels des ballets du Rhin.....

## ■ Paroles de parents

L'atelier parents-enfants de l'association PAR ENchantement réunit tous les mardis matin et lundis après-midis, vacances scolaires comprises, les parents et professionnels. Cet atelier parents est un espace de discussion entre les « adultes sur le quotidien de parents » et leur préoccupation, un lieu de rencontre et de création de lien entre adultes et enfants, un lieu de rencontre entre parents et assistantes maternelles, ...

## ■ Témoignages de parents

### **Sabrina, maman de l'Atelier parents enfants**

« Je viens avec mon fils à l'APE depuis quelques mois. On a l'habitude de venir les mardis matins. On a nos petits rituels tout au long de la journée et dans la semaine. On va dans différents lieux. Et je viens à l'APE. J'aime bien à l'association car on y fait des activités et on a les moments de partage. En effet, il y a le moment du goûter que je ne trouve pas ailleurs. Et mon fils aime bien être avec les autres. Et puis il y a les moments de jeux libres et surtout les activités à chaque fois différentes. L'ambiance est vraiment bonne. J'aime bien les personnes qui viennent, les bénévoles et les encadrantes. Je trouve une entraide, on peut vraiment compter les uns sur les autres. Et même si c'est loin de chez moi je viens à chaque fois. »

### **Torkia, assistante maternelle de l'APE**

« Je ne suis pas une personne isolée qui reste seule dans son coin. Nous avons des repères, rituels dans la semaine et donc chaque mardi, nous venons à l'association. Maintenant les enfants ont des repères. De ce fait, je fais des activités avec les enfants. Je pense que cela leur permet d'être sociables, ils sont plus autonomes. Ils rencontrent du monde et apprennent à vivre avec les autres. Les enfants sont tous différents et ils rencontrent d'autres personnes ; aussi ils peuvent apprendre les règles et découvrir des activités.

Moi ça me permet d'être plus épanouie, de voir du monde. Dans mon travail, je pourrais être vite isolée mais je préfère m'ouvrir aux autres et permettre aussi aux enfants de s'ouvrir aux autres.

De venir aux ateliers on apprend pleins de choses. Bien sûr ils jouent librement mais quand vient le moment des activités on se réunit tous. On fait les activités, les enfants apprennent les règles et je trouve qu'ils sont ensuite bien prêts à entrer à l'école. Les accueillantes apportent du soutien. Moi des fois j'ai envie de parler et heureusement que ça existe. J'y trouve mon compte. Surtout il ne faut rien changer, c'est parfait ce que vous faites : les chants, les activités, le goûter en commun. Ça plaît aux enfants de manger et de partager. »

**Éléments issus du rapport d'activité 2012  
de l'association PAR ENchantement**

## ■ ZOOM sur...

# Le téléchargement illicite

En moyenne, les enfants de 9 à 16 ans se connectent 118 minutes par jour. (Enquête EU kids on line – janvier 2012). Ecouter de la musique, regarder un film en streaming, télécharger une série sur internet sont, pour beaucoup d'entre eux, devenus des actes de la vie courante.

Pourtant, ces actes, bien que fréquents, peuvent parfois exposer l'utilisateur à des sanctions.

### ↳ ***Mon enfant télécharge illégalement, qui est responsable ?***

En matière civile, la **responsabilité des parents** est énoncée par la loi qui prévoit que « Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux. » (*Article 1384 du Code civil*).

L'assurance de la responsabilité civile familiale peut cependant vous permettre de faire face à une telle responsabilité puisque l'article L 121-1-2 du Code des Assurances dispose que « L'assureur est garant des pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable en vertu de l'article 1384 du Code civil, quelles que soient la nature et la gravité des fautes des personnes ».

Si les dommages volontaires sont généralement exclus de la garantie de responsabilité civile, les dommages volontaires causés par vos enfants mineurs peuvent être couverts puisqu'à votre égard, il s'agit d'un évènement accidentel dont vous n'avez pas voulu la réalisation.

En matière répressive, le **téléchargement illégal** d'une œuvre protégée par les droits d'auteur expose à des risques de **sanction pénale**.

En théorie, ce fait est susceptible de constituer le délit de contrefaçon, par exemple si l'enfant copie des films sur un CD et qu'il les revend (Article L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle).

Une procédure spéciale s'applique concernant le téléchargement illicite. Le dispositif issu des lois Hadopi prévoit une graduation dans les mesures prises à l'encontre des internautes.

#### Qu'est-ce que l'Hadopi ?

L'Hadopi, Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet, est une autorité publique indépendante dont la création résulte d'un long processus de réflexion sur la création dans l'univers numérique. Ses missions sont définies par la loi Création et Internet du 12 juin 2009 dite "loi Hadopi".

En effet, une fois saisie par les auteurs, l' Hadopi adresse un e-mail d'avertissement. En cas de récidive dans les 6 mois à compter de cette première recommandation, un nouveau courrier électronique, accompagnée d'une lettre recommandée avec accusé de réception est envoyé à l'utilisateur.

Si l'internaute se trouve à nouveau en état de récidive dans un délai d'un an, la Commission de protection des droits l'informerait des risques de poursuites pénales à son encontre, par l'envoi d'une nouvelle lettre.

A l'issue de la procédure judiciaire, le juge aura la possibilité de prononcer l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe **pour l'infraction de négligence caractérisée**, à savoir 1500 euros et 3000 euros en cas de récidive. (Article 131-13 du Code pénal).

*Observation* : Les logiciels de contrôle parental qui sont proposés par les fournisseurs d'accès à Internet constituent des moyens de sécurisation utiles. Il convient cependant de rester vigilant puisque ces logiciels ne couvrent pas l'utilisation des smartphones et des tablettes numériques

En partenariat avec :



CIDFF

24 rue du 22 Novembre - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 32 03 22 - Courriel : strasbourg@cidff67.fr

[www.cidff67.fr](http://www.cidff67.fr)

**EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE ATTENTION et  
VOUS SOUHAITANT NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2014 !**